

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

LUNDI 19 JANVIER 2026 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 3

Absents sans pouvoirs : 29

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 19 Janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRE, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Murielle BERTON, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD,
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME,
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Christophe LERNER.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE,
- Mme Virginie BARRIERE,
- Mr Patrick BEAUJAN,
- Mr Jack BOISJOLY,
- Mme Evelyne BOUDEVIN,
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL,
- Mme Solène CUDENNEC,
- Mr Régis DUBOIS,
- Mr Thibault ECALARD,
- Mr Jérôme EDON,
- Mme Colette FONTAINE,
- Mr Mickaël FOUQUET,
- Mme Violaine GAUDEMER,
- Mr Philippe GUILLEMOT,
- Mr Daniel HOULLEMARE,
- Mme Sylvaine HOULLEMARE,
- Mme Séverine IBSAIENNE,
- Mr Arnaud JERU,
- Mr Denis LE GOUT,
- Mme Jeannine LECLERC,
- Mme Stéphanie MARTIN,
- Mme Laure MONTREUIL,
- Mme Christine MOTTE,
- Mr Arnaud PHILIPPE,
- Mme Pascaline PHILIPPON,
- Mme Audrey QUERUEL,
- Mr Philippe SOETAERT.

Mme Renée ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

1) DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D’AUGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal devra prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.

2) SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION PARIS - CAMEMBERG

Un rappel de l'historique de la course PARIS – CAMEMBERG :

1934 Création par deux personnes originaires du SAP Monsieur COUDERT et ETIENNE pour animer la quatrième journée de la foire de Pâques.

Jusqu'au début des années 1960 : La course PARIS-CAMEMBERG se déroule entre professionnels et amateurs indépendants.

Début des années 1970 : Les équipes professionnelles sont apparues intégralement.

La course PARIS-CAMEMBERG est organisée par des bénévoles affiliés à la FFC.

En 1990, l'U.C.I. (Union Cycliste Internationale) a procédé à l'élaboration de catégories.

PARIS-CAMEMBERG est passée de la classe 1.4 (1991) à la classe 1.1 (2017) jusqu'à ce jour au fil des années de travail et de professionnalisme. Toutes ces montées de classe ont été jugées par le commissaire international UCI et le collège des commissaires.

2026 : La 86^{ème} course Paris-Camembert se déroulera le mardi 31 Mars 2026.

Ville de départ MAGNANVILLE dans les Yvelines (ville de départ des années 1991 à 2014).

Ville d'arrivée LIVAROT – PAYS D'AUGE

Dans le cadre de l'arrivée de la course Paris – Camembert, le comité d'organisation Paris – Camembert sollicite la Commune de Livarot – Pays d'Auge pour une subvention de 20 000,00 € dans le cadre de la convention qui a été signée en date du 14 Avril 2022.

Le Conseil Municipal devra approuver la demande de subvention 20 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la demande de subvention 20 000,00 €.

3) SAINT MICHEL DE LIVET – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN PANNEAU PEINT DE L'EGLISE DE SAINT MICHEL DE LIVET

La commune historique de Saint Michel de Livet souhaite entreprendre des travaux de restauration d'un panneau peint. La restauration s'élève à 2 060,00 € H.T.

Afin d'obtenir un maximum de subventions de tous les partenaires financiers pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, les élus auront à prendre une délibération pour :

- Approuver les travaux de restauration d'un panneau peint qui s'élèvent à 2 060,00 € H.T ;
- Solliciter un financement auprès du Conseil Départemental pour 40 % et auprès de la DRAC pour 30 % sur l'année 2026 ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de restauration d'un panneau peint qui s'élèvent à 2 060,00 € H.T ;
- **SOLLICITE** un financement auprès du Conseil Départemental pour 40 % et auprès de la DRAC pour 30 % sur l'année 2026 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

4) ACCORD DONNE A ENEDIS POUR DEPOSE D'UN TRONCON DE RESEAU AERIEN SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE LES AUTELS SAINT BAZILE

ENEDIS demande l'accord de la Commune de Livarot – Pays d'Auge pour déposer un tronçon de réseau aérien d'environ 450 mètres situé sur la Commune historique de Les Autels Saint Bazile. D'après le constat du SDEC, la maison située au bout de la ligne est en ruine. Le chemin n'a pas l'objet d'un adressage.

Le Conseil Municipal devra donner un accord favorable ou défavorable à la demande d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à trente-huit voix pour et deux abstentions :

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord favorable à la demande d'ENEDIS.

5) CONSULTATION - PROJET D'ARRETE INTER-PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPES DE CERTAINS AFFLUENTS DE LA DIVES

Dans le cadre du plan d'action régional relatif à la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), certains affluents de la Dives ont été identifiés comme espaces à forts enjeux écologiques. Ainsi les services de la Direction Départemental des territoires de de la mer ont engagé une réflexion visant à préserver les milieux aquatiques des bassins versants de l'Ancre, de la Dorette, du Doigt et de la Vie.

Ces cours d'eau et leurs affluents sont propices à l'existence de plusieurs espèces patrimoniales et protégées. Au-delà du statut de protection dont bénéficient ces espèces, leur conservation nécessite la mise en œuvre de mesures tendant à préserver les habitats

nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos et survie. C'est l'objet des arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, tels que définis par l'article R.411-15 du Code de l'Environnement.

Au cours de l'élaboration du projet d'arrêté inter-préfectoral portant protection des biotopes de certains affluents de la Dives (l'Ancre, la Dorette, le Doigt, la Vie et leurs affluents) la DDTM du Calvados, en lien avec la DDT de l'Orne, a souhaité engager une concertation avec les partenaires institutionnels et les collectivités. Des réunions publiques d'information ont été organisées à Saint Julien le Faucon, Beuvron en Auge et à Vimoutiers.

Conformément à l'article R.411-16 du Code de l'Environnement, il est désormais nécessaire de recueillir, dans un délai de trois mois, l'avis du Conseil Municipal sur ce projet d'arrêté qui vise à encadrer certains usages ou activités pouvant altérer ces biotopes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable sur ce projet d'arrêté qui vise à encadrer certains usages ou activités pouvant altérer ces biotopes.

**6) SAINT MICHEL DE LIVET – DEMANDE DE SUBVENTIONS –
DIAGNOSTIC SANITAIRE AVEC GEOTECHNIE G5 POUR REPERAGE
DES PATHOLOGIES AFFECTANT LES ABORDS ET L'EGLISE DE SAINT
MICHEL DE LIVET**

La commune historique de Saint Michel de Livet a souhaité réaliser un diagnostic sanitaire avec géotechnie G5 pour repérage des pathologies affectant les abords et l'église de Saint Michel de Livet, ce diagnostic s'élève à 14 500,00 € H.T.

Afin d'obtenir un maximum de subventions de tous les partenaires financiers pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, les élus auront à prendre une délibération pour :

- Approuver le diagnostic sanitaire avec géotechnie G5 pour repérage des pathologies qui s'élève à 14 500,00 € H.T ;
- Solliciter un financement auprès de la DRAC pour 45 % et auprès du Conseil Départemental pour 20 % sur l'année 2026 ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le diagnostic sanitaire avec géotechnie G5 pour repérage des pathologies qui s'élève à 14 500,00 € H.T ;
- **SOLLICITE** un financement auprès de la DRAC pour 45 % et auprès du Conseil Départemental pour 20 % sur l'année 2026 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Prochaines réunions :

Date du prochain conseil municipal au télécentre de Livarot sous réserve de modifications :

- Lundi 16 Février 2026 à 18h30 – Examen des CFU et des budgets primitifs

Date de la Commission de finances élargie aux Maires Délégués et aux Maires-Adjoints sous réserve de modifications :

- Lundi 02 Février 2026 à 18h00 – Examen des CFU et des budgets primitifs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 32.